

# Feuille officielle

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.



## PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES . . . . . 3 FRANCS.  
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . . . 0 FR. 40 CENT.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN . . . . .	15 FRANCS.
SIX MOIS . . . . .	8 »
TROIS MOIS . . . . .	4 »
UN NUMÉRO . . . . .	0 FR. 50 CENT.

NUMÉRO 49.

JEUDI 29 NOVEMBRE 1866.

## Service de l'Ordonnateur.

Les demandes suivantes ont été adressées à l'administration par les sieurs :

Nouvel, à l'effet d'obtenir pour y construire une maison, la concession d'un terrain situé à l'île aux Chiens, borné au nord par le Mont-à-Regret, au sud par un terrain vague, à l'Est par la propriété Quesnel (Constant), et à l'ouest par un terrain vague;

Gravé (Jean), à l'effet d'obtenir pour y construire une maison, la concession d'un terrain situé à Saint-Pierre au nord-ouest de la ville, portant le n° 299 du plan cadastral, borné au nord par la rue Boursaint, au sud par un terrain vague, à l'est par la rue Granville, et à l'ouest par la concession Tesnière (Victor);

Littayé père, à l'effet d'obtenir pour y établir une glacière, la concession d'un terrain situé à Saint-Pierre au nord de la ville, portant le n° 140 du plan cadastral, borné au nord par un terrain vague, au sud par la rue Brue, à l'est par un terrain vague, et à l'ouest par la rue Bisson;

Gautier (Valéry), à l'effet d'obtenir pour y établir un chantier de construction, la concession d'un terrain situé à Saint-Pierre au S.E. de l'étang Coudreville, portant le n° 746 du plan cadastral (partie sud du n°), borné au nord par un terrain vague, au sud par la propriété du demandeur, à l'est par le goulet de l'étang et à l'ouest par la propriété Cormier.

Les personnes qui se croiraient fondées à réclamer contre ces demandes devront le faire dans le délai d'un mois, à partir de la date du présent avis.

Saint-Pierre, le 8 novembre 1866. 3-3

L'Ordonnateur croit devoir rappeler au public les dispositions suivantes de l'arrêté municipal du 21 février 1851 :

« Art. 42. Tout propriétaire de chiens devra leur mettre un collier indicatif du nom de leur propriétaire; il devra en outre les renfermer à l'heure de la retraite.

Tout chien errant sans ce signe indicatif sera abattu, sans préjudice des peines ci-après.

Art. 43. Les propriétaires de bestiaux de toute espèce devront également les munir d'une marque indicative et veiller ou faire veiller à ce qu'ils n'occasionnent aucun dégât sur les grèves ou dans les jardins.

Art. 44. Toute contravention aux dispositions qui précédent sera punie d'une amende de *six à dix francs*, sans préjudice, pour les propriétaires de chiens ou autres animaux, de la responsabilité des dommages qu'ils auraient occasionnés. »

Ces pénalités seront désormais rigoureusement appliquées en cas d'infraction aux dispositions qui viennent d'être rappelées.

## INSCRIPTION MARITIME.

Le commissaire de l'inscription maritime rappelle les pilotes de la colonie à l'exécution des prescriptions des articles 7 et 8 de l'arrêté du 9 décembre 1861, sur le service du pilotage aux îles Saint-Pierre et Miquelon, et qui semblent avoir été perdues de vue:

« Art. 7. Les embarcations des pilotes porteront pour marque distinctive, 1<sup>o</sup> une ancre peinte en noir dans la partie supérieure de leurs voiles et, à côté de cette ancre, un numéro qui leur sera assigné par l'administration de la marine et qui sera représenté par des chiffres d'au moins 30 cent. de hauteur, également peints en noir; 2<sup>o</sup> en tête de mât

où à la corne le pavillon blanc, bordé de bleu, distinctif de la profession.

« Mais ce pavillon ne sera arboré qu'autant qu'il y aura un ou plusieurs pilotes dans l'embarcation. Aussitôt que le dernier pilote sera monté à bord d'un navire, il devra être amené.

« Il est formellement interdit aux pilotes d'avoir aucune marque de reconnaissance autres que celles indiquées au présent article.

« Art. 8. Les pilotes porteront à leur boutonnière une ancre en argent ou autre métal comme marque distinctive de leur profession.

« Tout pilote qui se présentera pour monter à bord d'un navire sans être porteur de la marque ci-dessus pourra être refusé par le capitaine, et sera, en outre, passible de l'une des peines disciplinaires déterminées par l'article 19 du présent arrêté. »

Des dispositions seront prises pour que les prescriptions ci-dessus soient rigoureusement suivies.

## POSTE AUX LETTRES.

La goélette postale *Stella-Maris*, venant de Sydney, a mouillé dans le barachois de Saint-Pierre le 25 novembre, à 1 heure de l'après-midi.

Elle a apporté la correspondance d'Europe et des Etats-Unis des 8 et 9 novembre 1866.

*Passagers* : MM. William Meelsan et Martel, négociants anglais.

La goélette le *Merle* partira pour Sydney, avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe le jeudi 29 novembre.

Le sac aux lettres sera levé à 6 heures du soir, le même jour.

## BERTHE LA MAREYEUSE<sup>(1)</sup>.

Le lendemain le temps était serein; le ciel était si pur, que dans une chambre du port, dont les fenêtres s'ouvrageaient sur la mer, si le feu qui pétillait dans la cheminée n'eût annoncé la venue des premiers froids, l'on se fût cru dans une tiède matinée du mois de juin.

Un rayon du soleil plongeant dans l'intérieur de cette pièce, qu'il traversait diagonalement d'un sillon de lumière, venait s'épanouir frais et coloré sur le pied d'un lit où reposait un jeune malade.

Le vague sentiment de souffrance qui adoucissait les teintes pâles, le musclé ferme de son visage, sous des teintes douces, se répandait une expression dolente où son âme semblait se reposer de ses douleurs.

Deux femmes se tenaient alors près du lit. L'une âgée, assise contre la table de nuit, les

mains jointes et les yeux en larmes, vous eût rappelé, non pas la pureté des traits, l'âge avait profondément ridé sa figure, mais par l'expression de peine intime où se traduisait toute l'âme d'une mère, cette vierge sainte (*mater dolorosa*), d'Albert Duror, texte admirable de toutes les poésies de la tendresse et de la souffrance.

L'autre, debout dans la ruelle, fraîche et belle enfant, tenait ses yeux tristement attachés sur le jeune homme, dont elle semblait veiller avec sollicitude le sommeil. Le jeune homme était Pierre Bénard.

Pierre, arraché aux flots presque sans vie, avait été transporté chez le père Lefebvre, où lui avaient été prodigues les premiers secours. Comme il avait été longtemps sans recouvrer la connaissance, le médecin avait manifesté la crainte que le mouvement d'un changement de lieu ne déterminât une crise; et maitre Lefebvre n'avait pas voulu souffrir qu'il fût transféré chez ses parents; un lit avait été préparé pour sa mère.

C'était elle qui, avec Julie, veillait en ce moment sur son fils

Aucun incident n'avait agité sa nuit; elle s'était écoulée douce et calme. Sa respiration s'exhalait plus aisée et avec un bruissement devenu à peine sensible.

La fièvre, violente d'abord, avait disparu. Le sang du jeune matelot, rafraîchi par le sommeil, s'était répandu également dans tous ses membres, où la

douce chaleur du lit facilitait les fonctions de la vie. Des teintes légères commençaient à se répandre sous sa peau: son front et ses lèvres reprenaient quelque chose de serein à travers leur expression endolorie.

Le repos avait été profond, le réveil s'avancait paisible.

Ses pensées traversaient déjà ses derniers rêves en vagues images; ses émotions, à peine écloses, se glissaient en son ame à travers son sommeil, comme en ses yeux la lumière à travers ses cils abasés.

Ce fut donc par des nuances graduées que l'âme et les yeux de Pierre s'entr'ouvrirent. Le spectacle qui s'offrit à ses regards s'harmonia si bien avec ses pensées, qu'il ne put saisir la transition de l'existence brute à la conscience de la vie.

Cette jeune fille, belle et candide, debout près de lui et lui souriant avec tristesse; sa mère, les yeux au ciel, appelant par ses prières, sur le repos de son fils, les ailes et les sourires des anges; ce rayon de soleil, où les atomes se baignaient et tournoyaient dans une lumière dorée; toute cette nature, pure, resplendissante, assable, lui semblait la continuation des derniers songes qui, roses et chantants, avaient bercé la fin de son sommeil.

Il fallut que la jeune fille, à un mouvement qu'il fit, lui adressât la parole pour le faire redescendre de ses chimères.

« Eh bien, Pierre, vous trouvez-vous mieux? »  
Pierre se souleva légèrement en attachant sur

(1) Voir les n° 44, 45, 46 47 et 48 de la *Feuille officielle*.

PARTIE NON OFFICIELLE.

M. D'HEUREUX, commissaire-adjoint de la marine, contrôleur colonial aux îles Saint-Pierre et Miquelon, s'est embarqué le 26 de ce mois à bord du *Charles et Marie*, pour se rendre en France en congé de convalescence.

Les habitants de Saint-Pierre ont vu avec peine le départ de ce fonctionnaire qui avait passé de longues années parmi eux, et qu'ils avaient appris à estimer et à aimer. On peut espérer que son absence ne se prolongera pas au-delà de six mois, et que la colonie le verra revenir au printemps prochain.

LA COMPAGNIE D'HUDSON ET LE CANADA.

Le projet de confédération des colonies britanniques de l'Amérique du Nord a fait renaître le projet d'abolir la souveraineté territoriale qu'exerce, depuis 1672, la compagnie de la baie d'Hudson, en vertu de la charte qui lui fut octroyée par Charles II. D'après le dernier rapport des directeurs, le capital de la compagnie est évalué à 2,348,367 l. st. ; il est divisé en actions de 20 l. st. On attend à Londres des délégués du Canada qui auraient pour mission d'organiser un emprunt de 4 millions de livres sterling (100 millions de francs), hypothéqué sur les revenus de la future confédération, et auquel on espère que le gouvernement de la métropole ajoutera sa garantie. Sur cette somme, 3 millions seraient réservés pour la construction du grand chemin de fer d'Halifax à Québec, qui doit relier le Canada à ses confédérés du littoral de l'Atlantique. Le dernier million servirait à rembourser la compagnie de la baie d'Hudson, qui conserverait le monopole de son ancien commerce des fourrures et la jouissance des forts employés comme stations par les chasseurs. La compagnie serait, dit-on, disposée à recommander à ses actionnaires d'accepter la transaction qu'on leur propose et qui leur assurerait la rentrée d'une partie de leur capital, tout en leur laissant de larges dividendes sur le reste.

Economiste français.

A propos du séjour du Prince Impérial à Biarritz, l'*Illustration militaire* cite une charmante anecdote dont Son Altesse vient d'être le héros.

Le jeune prince, à peine arrivé à Biarritz, fut entouré par les enfants qu'il a coutume d'y rencontrer chaque année.

Les paroles de bienvenue échangées, le prince qui joue avec une ardeur égale à celle qu'il apporte au travail, s'empessa d'organiser une partie de barres.

elle des regards fixes ; tous les souvenirs de ses dernières émotions accoururent alors. Il se rappela le navire heurtant sur les récifs, il se vit sans autre soutien qu'un débris balloté par les lames au milieu de ce désastre.

Là tout se confondit dans sa mémoire. Qui l'avait arraché des flots ? comment arrivait-il qu'il s'éveillât entre sa mère et Julie ? Il avait beau fouiller dans son ame, il n'y trouvait aucun souvenir.

Tout le temps que dura sa maladie, dont le caractère devint un grand abattement et une extrême faiblesse, Julie ne cessa de lui prodiguer tous ces soins que la sollicitude d'une jeune femme sait rendre si délicieux et si touchants. C'était elle qui faisait tiédir les boissons du malade ; c'était elle encore qui venait les lui offrir ; et le sourire mélancolique qui se posait alors sur ses lèvres avait tant de puissance, que Pierre sentait chaque jour sa reconnaissance se changer dans son cœur en un sentiment plus profond.

La pauvre Julie, dont les rumeurs publiques avaient effrayé la tendresse, se livrait avec enivrement au nouvel avenir qui lui reflétait toujours plus brillant l'amour de Pierre.

Depuis son enfance, elle s'était tellement habituée à le chérir, que lorsqu'un soir son père lui dit : « Julie, maître Bénard t'a demandée pour son fils ; ce mariage-là te convient-il ? » l'heureuse enfant rougit et baissa les yeux, car elle sentit que

Les deux camps faits, la partie s'engage, prudemment d'abord, car on tâche de part et d'autre, puis plus nettement.

Bientôt on fait campagne et l'on ramène des prisonniers.

Une de ces campagnes était engagée à fond. C'était merveille que de voir toutes ces petites jambes déployer toute leur vigueur.

Les forces des deux partis étaient presque toutes dehors.

Vivement poursuivi par un adversaire plus grand que lui, le jeune prince allait être touché de la main et pris par conséquent, lorsque, se baissant tout-à-coup, il fait trébucher et rouler par-dessus ses épaules celui qui le pressait ainsi.

Emu d'abord, et craignant par sa ruse de gueule avoir fait mal à son jeune ami, le prince s'arrête une seconde, mais le voyant se relever sans autre accident, il reprend sa course furieuse vers son camp en disant :

— Aux barres comme aux échecs, il ne faut pas que le roi se laisse prendre.

La Tourbe.

On lit dans la *Minerve*, de Montréal.

Dernièrement, quelques journaux annonçaient que le Grand Tronc avait fait l'essai d'une nouvelle substance pour le chauffage des locomotives, et que l'expérience avait parfaitement réussi. On avait rempli la fournaise de tourbe au lieu de charbon, et non-seulement le convoi s'était rendu sans encombre de Montréal à Kingston, distance de 177 milles, mais encore on avait acquis la preuve que la chaleur produite était plus intense que celle obtenue du charbon, et la dépense moindre d'environ 60 pour cent.

Une autre expérience plus importante encore avait lieu quelques jours après. M. Mc Dougall, propriétaire des Caledonia Foundry, substituait un tiers de tourbe à une portion égale de charbon dans les fournaises à fonte.

Ici le combustible se trouve en contact immédiat avec le métal : on place un lit de charbon, puis un lit de fonte, et ainsi de suite, en alternant, jusqu'à ce que le fourneau soit rempli.

Le résultat a dépassé toutes les prévisions. Non seulement la fusion a été plus rapide qu'avec du charbon seul, mais encore la qualité du métal était bien supérieure à celle que l'on obtient par les procédés ordinaires. La fonte est plus compacte, plus douce, et par conséquent plus forte.

Il y a dans le succès de ces deux expériences le germe de toute une révolution économique, dont il ne tient qu'à notre pays de retirer d'immenses profits.

Pendant longtemps, on a dit que le Canada ne serait jamais un pays industriel, parce que nous manquions de ce minéral si précieux qui est le levier de l'industrie, le charbon. Mais voici maintenant que le charbon est détrôné. Une autre substance, méconnue jusqu'ici, a prouvé sa supériorité sur le charbon : et pour nous, elle a surtout cette immense supériorité qu'elle abonde dans notre pays, et qu'elle peut fournir non-seulement à la consommation du Canada, mais encore qu'elle peut être exportée à l'étranger.

ces paroles réalisent ses plus chers espoirs et ses plus beaux songes.

Si les froideurs de Pierre avaient depuis jeté bien des inquiétudes dans son ame, ces inquiétudes, en s'effaçant, lui faisaient mieux apprécier son bonheur.

La convalescence s'écula donc ainsi, sereine et calme, entre une mère et une amante, ces deux bons génies que Dieu attache à l'existence de l'homme, pour qu'au sein même des plus cuisantes douleurs sa voix ait toujours des paroles de reconnaissance, de bénédiction et d'amour.

Si vous êtes peintre, une des plus chétives maisons qui, vers la montée des Noires-Vaches, bordent de leurs lignes ondulées les quais du havre à Granville, eût offert une douce fantaisie à vos pinceaux : poésie de trait ; poésie d'émotions ; vous savez ! ... une de ces suaves compositions où l'artiste anglais jette son ame.

C'était la fenêtre d'une mansarde.

La croisée était ouverte : on apercevait cependant les arabesques, dont un feuillage de plomb enchaînait capricieusement les vitraux. Une caisse de réséda en fleur portait vis-à-vis sur la gouttière, aux deux extrémités, des pois et des capucines, s'élevant en touffes, couvraient la boiserie, noircie par les ondées, oxydée par le soleil, puis réunissaient au-dessus leurs parfums et leurs pampres.

Et au milieu de ce cadre de fleurs, quoi ? — une

La tourbe est cette substance spongieuse, composée de matière végétale, qui se trouve dans les marais et généralement dans tous les endroits humides. Ce sont des feuilles, des racines, des tiges de plantes, dont la forme a été souvent préservée, et qui ont été décomposées par l'action de l'eau. Ou encore ce sont des mousses produites par le voisinage des sources ou de petits lacs, qui, en s'étendant, prennent la place de l'eau, et qui viennent ainsi à former de petits monticules qui sont toujours alimentés par l'humidité du sol ou même par celle de l'air.

C'est ainsi qu'on a vu des endroits très-secs et autrefois couverts de bois de haute futaie, se changer, avec les années, en savanes couvertes de mousses qui, en s'accumulant à leur tour, produisent des lits de tourbe de plusieurs pieds d'épaisseur.

Les tourbières se rencontrent surtout dans les pays du Nord ; en Europe, on en trouve principalement dans la Grande-Bretagne, en Irlande, en Allemagne et dans le Nord de la France.

Dans ces pays, on l'exploite sur une grande échelle, pour différents usages. C'est à Montoire, en France, que se trouve la plus grande exploitation que l'on connaisse. Elle est située à 50 milles de Paris, près de l'embouchure de la Loire, et possède une circonférence de 150 milles. On en extrait annuellement 12,000 à 15,000 tonneaux de tourbe qu'on expédie à Paris, où on l'utilise pour le chauffage des demeures privées. Cette mine végétale est la plus considérable que l'on trouve en Europe, mais elle est encore surpassée par celle d'Orefino-kee, en Géorgie, qui passe pour avoir 180 milles de circonférence.

Le docteur Paul, de Londres, a fait des expériences nombreuses sur la tourbe et les usages auxquels elle peut servir, et il est arrivé à des conclusions qui méritent d'être connues.

« Si l'on représente, dit-il, la propriété calorifique du carbone par 1,000, 903 à 906 représentent celle des différents charbons minéraux, tandis que celle que possède la tourbe parfaitement sèche, de qualité moyenne, est représentée par 660. » Comme la tourbe contient généralement un tiers d'eau, cette proportion est généralement réduite à 495.

Mais en comprimant fortement la tourbe jusqu'à lui donner le poids de la houille, ce que M. Hodgson est parvenu à faire, après l'avoir amenée à un état de sécheresse presque parfaite, elle se trouve à posséder, en poids et en volume, une valeur calorifique égalant les deux tiers de celle du carbone pur.

Cette proportion est plus grande que celle du bois qui ne dépasse pas 30 par cent.

La tourbe est utilisée depuis longtemps, comme combustible, dans plusieurs pays. En Suède, en France et dans plusieurs contrées de l'Allemagne, on en fait un grand usage pour chauffer les engins et pour fondre le fer. Pendant longtemps les chemins de fer de Bavière et les bateaux à vapeur sur le Shannon, en Irlande, en ont fait un usage exclusif.

En France et en Allemagne, on fabrique, avec la tourbe, du charbon en grande quantité, et que l'on trouve supérieur même au charbon de bois.

De plus, on ne se sert pas de la tourbe seulement comme combustible. Il y a quelques années, une société s'est formée en Irlande pour extraire du goudron, de l'ammoniaque, et divers acides. La quantité de goudron ainsi obtenu était de 3 p. c. ou une moyenne de 682 gallons par 100 tonneaux. Des expériences faites en petit et avec plus de soin ont donné une proportion de goudron de 9 p. c.

Mais nous ne voulons mentionner ici que le ré-

fraîche tête de jeune fille, — fleur vivante, fleur comme elles.

Et tout auprès, vif et joyeux, chantant dans sa cage, sautillant sur ses barreaux, un chardonneret, lui aussi fleur, — fleur nomade des airs. Mais au milieu de cette nature si jeune, si chantante, si gracieuse, au milieu de cette vie si palpitante, — fleurs, verdure, oiseau, — c'était une figure à remuer de bien tristes pensées que son blanc visage à la jeune fille.

Une morne résignation répandait quelque chose de poignant dans ses traits, dont la pâleur accusait la souffrance. Ces yeux, dont un éclair de fièvre rendait plus transparente la limpidité ; ce visage dont le suave modèle se déjetait dans le vague abattant d'une peine intime ; il y avait là-dedans de patience et de mystérieuse douleur, qu'on sentait la pitié serrer l'âme.

Oh ! non, vous n'eussiez jamais reconnu Berthe

FULGENCE GIRARD.

(La suite au prochain n°.)

sultat immédiat que l'on peut retirer des tourbières du Canada.

Ces amas de combustibles se rencontrent dans un très-grand nombre d'endroits. On les a observés d'abord dans le Haut-Canada, dans le voisinage des grands lacs, et principalement du lac Sainte-Claire et de la rivière Niagara.

Plus récemment l'exploitation entreprise par M. Hodges a attiré un peu l'attention publique. Cette exploitation se fait le long de la ligne du chemin de fer d'Arthabaska à Trois-Rivières.

La tourbière a environ une demi-lieue carrée, et une profondeur variant de cinq à vingt pieds. M. Hodges a dépensé des sommes considérables en frais préliminaires, et il se propose de travailler en grand. Il a fait transporter sur les lieux des machines pour couper et presser la tourbe sous forme de briques ordinaires qu'il fait ensuite sécher.

Une compagnie a acheté, cette année même, une autre tourbière considérable, près du canal Welland, dans le but d'en faire l'objet d'une grande exploitation.

La même chose pourrait se faire ailleurs. Nous croyons qu'il n'y a pas de comté qui ne possède quelques mines de ce genre.

Voici quelques-unes des localités mentionnées dans les rapports officiels, comme contenant des dépôts suffisamment riches pour être exploités :

Sheffield, Caledonia, Gloucester, Huntley, Grenville, Harrington, Mille-Isles, Sainte-Anne des Plaines, Saint-Sulpice, Lavaltrie, Saint-Maurice, Champlain, Lacolle, Saint-Dominique, Rivière-Quelle, Rivière du Loup (en bas), Dufresne, Sherriington, Longueuil, et l'Isle d'Anticosti.

C'est surtout dans cette dernière localité que l'on trouve des dépôts d'une grande richesse; l'un d'eux possède une superficie de pas moins de 160 milles. Plusieurs autres ont une étendue de 4,000, 6,000 et 10,000 arpents carrés.

Un proverbe espagnol dit qu'on se ruine dans les mines d'or, qu'on végète dans les mines d'argent et qu'on fait fortune dans les mines de fer. Ce dictum a dû résulter de l'expérience faite par l'Espagne elle-même : c'est la découverte des mines d'or du Pérou qui a été la principal cause de sa décadence. Seulement, ce n'est plus le fer qui tient aujourd'hui le premier rang sur le chemin de la fortune, c'est plutôt le minéral qui sert à la fabrique. Notre âge n'est pas celui du fer, mais celui du charbon.

Les nations qui n'en ont pas doivent lui chercher des substituts si elles veulent lutter sur un pied d'égalité dans le champ de l'industrie. Ce substitut, le Canada l'avait cherché dans le bois, mais voilà que le bois lui fait défaut. C'est en grande partie à la rareté de ce combustible qu'il faut attribuer l'insuccès de plusieurs entreprises industrielles dans notre pays. Mais quand il est prouvé que la tourbe peut être utilisée à meilleur marché que le charbon de bois, pourquoi ne pas en faire l'essai?

« La force de la Grande-Bretagne, écrivait George Stephenson, se trouve dans ses mines de fer et de charbon, et c'est la locomotive qui fournit le meilleur moyen de les transporter. Le lord Chancelier s'assied maintenant sur un sac de laine, mais la laine a cessé d'être l'emblème de la principale richesse de l'Angleterre. Il devrait s'assoir sur un sac de charbon. » Notre pays manque de houille, mais si nous avons, sur notre territoire, un combustible qui puisse la remplacer, pour les besoins de l'industrie et qui puisse arrêter, pour les usages domestiques, l'entièvre destruction de nos forêts, nous dirons hardiment que ce combustible représentera une somme très-importante de prospérité.

C'est pour cela que nous répétons que les expériences qui viennent d'avoir lieu contiennent le germe d'une révolution, en mieux, dans l'histoire de l'industrie canadienne.

## VARIÉTÉ.

### Quelques mots sur l'Histoire naturelle et la Météorologie des îles Saint-Pierre et Miquelon.

(Suite).

*Ombellifères, Cornées.* — Après l'Angélique, l'Impéritoire, la Petite Ciguë et le Persil marsigoin des pêcheurs *Angelica Gmelini*? DC., nous arrivons aux Cornées et au genre *Cornus*, qu'on a peine à reconnaître dans les deux humbles plantes que l'on appelle Quatre-Temps; leurs tiges sont grêles; souterraines, leurs rameaux florifères, simples, herbacés, n'ont pas plus de 12 à 15 centimètres de hauteur. Dans les deux espèces, les fleurs sont petites, rassemblées en capitule au milieu de quatre grandes bractées, blanches, pétaloïdes; mais dans l'une, *Cornus canadensis* L., la corolle est blanche, tandis que dans l'autre, *Cornus suecica* L., la corolle est d'un noir pourpré; dans la première les

feuilles supérieures sont verticillées; dans la seconde, les feuilles, qui sont d'ailleurs plus petites, sont toutes opposées et semblables. Les petits fruits rouges drupacés des Quatre-Temps ont une saveur douceâtre, ils passent à tort, croyons-nous, pour vénéneux.

*Ribésiacées.* — Le *Ribes rubrum* L., le *Ribes uva crispa* L., Rochers et clairières.

*Renonculacées.* — Les habitants des îles S. P. M. ont eu le rare bonheur de trouver dans la famille des Renonculacées une panacée universelle, un remède à tous les maux. Préconisée à la fois pour le pansement des plaies, pour dissiper les maux de gorge, rappeler l'appétit. . . . la *Savoyarde* ou Herbe-jaune, appartenant à une famille à laquelle l'art de guérir fit plus d'un emprunt, paraît en effets posséder des propriétés médicales assez prononcées. Cette plante, que les pharmacologistes anglais appellent *gold-thread* ou fil d'or, et dont les Indiens se servent pour teindre en jaune la laine et les pi-quant de Porc-épic, est à peine mentionnée sous le nom de Coptide dans quelques pharmacopées françaises, où on la donne comme un léger tonique, mais à Boston on utilise avec succès la teinture de sa racine dans les aphthes de la bouche (1), et il faut se garder devant les Saint-Pierrais de mettre en suspicion ses propriétés merveilleuses. C'est l'Hellébore à trois lobes de Linné, l'Anémone du Groënland de Muller, le *Coptis trifolia* de De Candolle. — La famille des Renonculacées nous offre encore: le Pigamon dioïque, *Thalictrum corynatum* DC., plusieurs Renoncules, *Ranunculus repens filiformis* Michx., *Ranunculus cymbalariae americanus* Pursh., *R. repens*, *R. acris*, *R. flammula* . . .

*Crucifères.* — Le *Cochlearia anglica* L., le *Cochlearia danica* L. . . . la Moutarde. . . . l'inévitable *Capsella bursa pastoris* Mœnch . . .

*Nymphéacées, Sarracénées.* — Le Néunophar jaune, *Nuphar luteum* Sm. et le Sarracenia, *Sarracenia purpurea* L. sont très-répandus, l'un dans les étangs, l'autre dans les tourbières. Le *S. purpurea*, vanté contre la variole, a été remis en honneur dans ces derniers temps par un médecin militaire d'Halifax; et Réveil, dans le *Formulaire des médicaments nouveaux*, indique les formes pharmaceutiques sous lesquelles on l'a employé. Depuis son stigmate en parasol jusqu'à ses feuilles au pétiole naviculé et digitiforme assez développé pour qu'on puisse y introduire le doigt avec facilité, tout dans cette plante bizarre attire l'attention; si réellement elle devait prendre place dans la matière médicale, si les succès qu'on lui attribue étaient confirmés, Saint-Pierre pourrait en fournir en grande quantité, car elle est excessivement commune dans tous les endroits tourbeux (2).

*Cistinées, Violariées, Droséracées.* — Une plante non moins commune, mais habitant des stations toutes différentes, c'est l'*Hudsonia montana* Nutt., Cistinée gazonnante à fleurs jaunes, à feuilles filiformes, que l'on rencontre sur le sommet des éminences que nous continuerons à appeler des montagnes. — Les Violettes, *Viola tricolor*, *V. canina*, *V. palustris*, sont toutes inodores. — Les *Drosera* *D. intermedia* G., *D. rotundifolia* L., *D. oblongifolia* L., sont ici dans leur élément, les marécages ne leur font point défaut, ils sont tellement multiples que c'est un véritable plaisir de voir les jours de brouillard les gouttelettes brillantes, *ros solis*, que sécrètent les poils glanduleux dont est couverte la surface de leurs feuilles.

*Caryophyllées.* — *Sagina procumbens* L., *Spergula*

(1) Duchesnes, plantes utiles et vénéneuses du globe.

(2) Notre successeur à Terre-Neuve, M. Louvet, pharmacien de la marine, a publié dans les *Annales de médecine navale* un travail sur cette plante intéressante.

*nodosa* L., *Cerastium vulgatum* L., *Stellaria media* Smith, *Stellaria aquatica* Poll. . . .

*Empétrées.* — Sous le nom de Goules noires et de Goules rouges, les habitants désignent deux plantes qui ne font certes pas mentir l'étymologie de leur nom générique; ces deux plantes dont les fleurs très-petites et très-caractéristiques disparaissent promptement, pourraient être prises facilement pour des bruyères, tant leurs feuilles cylindriques et linéaires se rapprochent de celles des *Erica*, si leurs fruits bacciformes ne les faisaient aisément reconnaître; rouges dans l'*Empetrum rubrum* Vahl., noirs dans l'*Empetrum nigrum*, L., ces fruits qui sont connus dans le Nord sous le nom de raisins de corneille, jouissent d'une mauvaise réputation tout aussi peu méritée que celle des Quatre-Temps, puisqu'il peuvent donner une limonade rafraîchissante (1).

(A continuer.)

Nous sommes heureux, dit le *Journal du Loiret*, de mettre sous les yeux de nos lecteurs un acte de sauvetage vraiment héroïque accompli à Mende, lors de l'inondation, par deux de nos compatriotes :

M. le capitaine Quentin, du 67<sup>e</sup> régiment d'infanterie, avec sa compagnie de voltigeurs s'était réservé le poste le plus périlleux et la tâche la plus difficile. Deux maisons allaient, pensait-on, crouler sous l'effort des eaux et renfermaient l'une six et l'autre cinq personnes qui paraissaient vouées à une mort inévitable; il s'agissait de les sauver, et il n'y avait pas de temps à perdre.

Le voltigeur Scienti, bon nageur, affrontant le courant très-rapide, parvint, après des efforts inouïs, à aller fixer l'extrémité d'un câble près de l'une de ces maisons; à l'aide de ce câble, les soldats ses camarades établissent une chaîne, et Scienti leur fait passer, une à une, les six personnes qu'elle renfermait. Après ce sauvetage, opéré à cinq heures du matin, les eaux s'élevant toujours, le préfet ne permet pas que ces courageux militaires exposent plus sérieusement leur vie, et le capitaine Quentin ordonne, quoique à regret, la retraite à ses hommes.

Sur un autre point, une section de la compagnie, placée sous les ordres du lieutenant Cléret, avait tenu une conduite admirable et opéré plusieurs sauvetages.

Il n'y avait pas longtemps que le capitaine Quentin était rentré avec ses soldats. Il regrettait de n'avoir pas accompli jusqu'au bout son œuvre d'humanité. Le capitaine des pompiers et des gendarmes étant venus le rejoindre, ils prennent tous la résolution de tenter, coûte que coûte, le sauvetage des cinq personnes qui étaient renfermées dans la seconde maison.

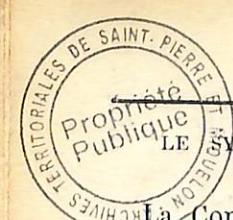
En raison de l'obscurité, le danger était beaucoup plus grand pour ces braves gens et le succès plus incertain. Toute la population de la ville était anxiuse au delà de ce que je pourrais dire, pendant que ces hommes dévoués s'exposaient à la mort. On apprit enfin à dix heures et demie du soir, que les cinq personnes pour lesquelles on se dévouait étaient sauvées.

Voici les noms de ceux qui, dans cette mémoire soirée, se sont le plus distingués :

Le capitaine Quentin, qui a communiqué à ses subordonnés les généreux élans de son cœur et de son énergique volonté, le lieutenant Cléret, le sous-lieutenant Charoy, le sergent Exingard, les caporaux Thérèse et Pierron, les voltigeurs Scienti, Vicenti, Minot Ledennat, Tournade.

(1) Telle est l'opinion de Duchesnes (Plantes utiles et vénén.). mais Bulliard, dans son *Traité sur les plantes vénénuses de la France*, range l'*Empetrum* parmi les plantes douteuses, et rapporte que Linné, dans le pays duquel il doit être très-commun, le regardait comme dangereux pour l'homme.





LE SYSTÈME ÉLECTRIQUE DU CABLE TRANSATLANTIQUE.

La Compagnie transatlantique n'emploie pas les *piles*, ainsi que cela se fait sur toutes les lignes du continent; le câble n'est pas parcouru par un courant électrique; la longueur du câble est si gigantesque, qu'il faudrait, pour la parcourir d'un bout à l'autre, un courant d'une intensité telle, qu'il détruirait rapidement le fil, ainsi que cela a déjà eu lieu pour celui de 1858.

Cette première donnée permet de révoquer en doute l'histoire racontée par tous les journaux anglais, du gentleman qui paya 1,000 francs (ou même 10,000 francs, je ne sais plus au juste) une étincelle envoyée de Terre-Neuve, avec laquelle il alluma un cigare. Le gentleman se servit probablement d'une simple allumette chimique, il garda ses banknotes et fit bien.

Le câble transatlantique est isolé à ses deux extrémités, le fil ne communique nulle part avec la terre. Pour produire les signaux on approche du câble un corps chargé d'électricité, une sorte d'électrophore particulier. En même temps que les conducteurs de la machine électrique, isolés sur leurs pieds de verre, le câble s'électrise *par influence* instantanément, sur toute sa longueur, sur un simple appareil à aiguille, extrêmement sensible, qui joue le rôle d'un électroscopie. Rien de plus simple, comme vous le voyez.

On évite ainsi, par la suppression de la pile, la production des courants parasites qui auraient rendu toute communication à peu près impossible par les orages artificiels — orages magnétiques s'entend — qu'ils auraient fait naître.

Ainsi sont devenues régulières, rapides et claires les communications électriques entre le nouveau monde et l'ancien; et c'est ainsi que l'application d'un procédé de science pure a fait écrouler par la base les pronostics sinistres des savants qui, se basant sur les lois et les propriétés des courants, considéraient comme une utopie le problème de la télégraphie transmarine, à des distances aussi considérables.

NOUVEAU CABLE TRANSATLANTIQUE.

M. John B. De Morat, de Philadelphie, vient d'inventer un nouveau câble télégraphique constituant, dans ses prévisions, un progrès marqué sur les câbles actuellement en usage. L'invention consiste dans la combinaison d'une série de conducteurs cylindriques séparés; agencés les uns dans les autres, chacun isolé, quoique tous formant un seul et même câble, et pouvant transmettre en même temps autant de dépêches différentes qu'il y a de tubes. La construction particulière des tubes donne une grande élasticité, sans danger de rupture: la destruction de l'un des cylindres n'affecterait en rien l'usage du reste. Le câble est, dit-on, plus puissant et plus durable que les meilleurs aujourd'hui connus. L'invention est brevetée aux Etats-Unis et en Angleterre.

On lit dans la *Minerve* de Montréal :

La revue scientifique de M. Victor Meunier à l'*Opinion Nationale* nous fait connaître trois armes de guerre inventées par un M. Perrot, et qui provisoirement paraissent le dernier mot de l'art de s'assassiner en grand.

« La première est un fusil muni d'un ou de plusieurs canons pouvant lancer, dans une direction quelconque, un grand nombre de balles par seconde. — La force impulsive est l'air comprimé.

« Une cartouchière perpendiculaire, contenant plusieurs milliers de balles, en laisse tomber une dans l'âme du canon après chaque coup.

« Ce fusil, muni de trois canons, peut lancer quinze à vingt balles par seconde, et par conséquent neuf cents à douze cents par minute.

« La seconde machine n'est autre que la précédente montée sur des roues, et devenue locomobile; la première attend l'ennemi; celle-ci va le trouver.

« Dans la troisième espèce d'armes, la vapeur, l'air ou le gaz comprimés sont employés à lancer des pierres, des projectiles, des substances de toute nature en quantité suffisante pour écraser, brûler et ensevelir un assiégeant dans ses tranchées et ses batteries de brèche. »

M. Perrot compte sur un kilogramme de projectiles par seconde avec la force d'un cheval vapeur, force qu'il est facile de déculper.

« Admettons que pour mettre un homme hors de combat, le poids de chaque pierre ou projectile soit d'un demi-kilogramme, et qu'un projectile sur cent atteigne l'assiégeant, nous trouvons que le nombre d'hommes ainsi frappés pourrait s'élever, par vingt-quatre heures, à 172,800, par la seule puissance d'une chaudière de locomotive. »

Ce petit calcul est tout à fait édifiant; aussi la Russie voulait-elle s'assurer la possession de ces engins trop parfaits; M. Perrot préfère les conserver pour sa belle patrie.

Et l'on dit que la guerre se civilise !

FUSILS A PLUSIEURS COUPS.

Un médecin de Gentilly, de Saint-Jacques en Louisiane, vient d'inventer un fusil plus surprenant encore que le fusil à aiguille de Sa Majesté prussienne. Ce fusil tire un coup à la seconde, et les détonations ne sont point coupées par un temps d'arrêt. Les cartouches se placent d'elles-mêmes; l'une remplace l'autre.

Cette arme est très-meurtrière.

Que n'invente pas le chrétien pour tuer son semblable !

Nous engageons ceux qui achètent du lard américain à se tenir sur leurs gardes. Les cochons meurent actuellement par centaines aux Etats-Unis d'une maladie contagieuse. Les honnêtes Américains en font aussitôt un lard qu'ils mettent en quart et qu'ils expédient. Il paraît même qu'en moyen de certains procédés chimiques ils donnent à ce lard une apparence de fraîcheur, qui défie l'inspection. (*Minerve*).

ÉTAT CIVIL.

Saint-Pierre.

NAISSANCES.

Le 6 novembre. — Michel Andueza.  
Le 12 novembre. — Virginie-Françoise Apezchia.

Le 13 novembre. — Julia-Louise Coste.  
Le 15 novembre. — Louis Le Brun.  
Le 23 novembre. — Léon-Paul Chesnel. — Emile-Eugène Cormier.

MARIAGE.

22 novembre. — Armand Landry, marin, avec Julie Fleming, veuve du sieur Joseph Poirier.

DÉCÈS.

Le 21 novembre. — Louis Le Brun.

Miquelon.

NAISSANCES.

Le 1<sup>er</sup> octobre. — Emilie-Sophronie Gaspard.  
Le 4 octobre. — Angéline-Louise Dismard.  
Le 15 octobre. — Pierre-Marie Olivier.

DÉCÈS.

Le 4 octobre. — Guillaume-Jean Mallédent.

OBJET TROUVÉ.

Le jeune Bourget a trouvé dimanche dernier, sur la place de l'Église, un porte-monnaie contenant de l'argent. Il s'est empressé de le remettre à M. le Curé, qui le tient à

la disposition de celui qui en justifiera la propriété.

Cet acte parle en faveur de la probité du jeune Bourget.

NOUVELLES MARITIMES.

Mouvements du Port.

BATIMENTS DU COMMERCE.

ARRIVAGES.

Navires métropolitains.

Le 20 novembre. — Goë. *Paul et Louis*, cap. Chapon, ven. de Boston (div. marchandises.)

Le 22 novembre. — Br. *Auguste*, cap. Guérin, ven. de Marseille (sel); — goë. *Violette*, cap. Deniz, ven. de Boston (div. marchandises).

Navires étrangers. (Goëlettes anglaises):

Le 20 novembre. — *Lily of the West*, cap. Forcey, ven. de l'île du Prince Edouard (pommes de terre); — *Camaret*, cap. Georges, ven. de l'île du Prince Edouard (pommes de terre).

Le 22 novembre. — *L'Oiseau des mers*, cap. La-saute, ven. de Sydney (div. marchandises).

Goëlettes locales. (Long cours).

Le 22 novembre. — *Elisa-Marie*, cap. Stephan, ven. d'Halifax (sel).

Le 25 novembre. — Goë. paquebot *Stella-Maris*, cap. Gautier, ven. de Sydney (bois de construction et 2 passagers).

DÉPARTS.

Navires métropolitains et étrangers partis pour diverses destinations :

(Dates de l'expédition au bureau de l'inscription maritime.)

Navires métropolitains :

Le 20 novembre. — Br. *Espérance* n° 2, cap. Bidel, all. à Granville, (produits de pêche et passagers).

Le 21 novembre. — Br. *France*, cap. Omnis, all. à Granville (produits de pêche et passagers); — *City-Auch*, cap. Gautier, all. à Marseille (morue sèche).

Le 26 novembre. — Br. *Charles et Marie*, cap. Philippe, all. à Boston (morue sèche).

Passager, M. D'Heureux, commissaire-adjoint de la marine.

L'EXTINCTEUR

APPAREIL PORTATIF

POUR ÉTEINDRE LES INCENDIES.

S'adresser, pour tous renseignements :

A MM. Monnet et C<sup>ie</sup>

Rue Notre-Dame-des-Victoires, 40, à Paris.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

LE BULLETIN  
Des Actes administratifs de la Colonie

N<sup>o</sup> DE JANVIER, FÉVRIER, MARS,  
AVRIL, MAI ET JUIN 1866.

Abonnement pour l'année, 6 francs.

Chaque n<sup>o</sup> séparé, 1 fr.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

(PÊCHE DE LA MORUE.)

PRIX : 10 CENTIMES.

LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraisant tous les Jeudis.

PRIX : 50 CENTIMES.

Les Demandes d'abonnement à la FEUILLE OFFICIELLE doivent être adressées à l'Imprimerie.

Saint-Pierre. — Imprimerie du Gouvernement.